



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 95591

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des radiologues par rapport aux différentes mesures tarifaires qui ont été prises depuis 2007. Les professionnels soulignent que ces mesures mettent en péril l'équilibre financier des structures d'imagerie sans considération pour leur rôle pivot dans la qualité et la coordination des soins. Les médecins radiologues rappellent qu'ils se sont engagés depuis plusieurs années dans des contrôles de qualité et font preuves d'une gestion et d'une organisation de plus en plus transparente. Les professionnels, comprenant la nécessité de faire des économies, souhaiteraient que leur position soit prise en compte. Il lui demande dès lors les mesures envisagées pour leur permettre de poursuivre leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95591

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)